

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 128 (2007)
Heft: 3

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



131^e Assemblée des délégués à Neuchâtel

Le 17 mars 2007 à 9 h 30

Ordre du jour

1. Souhais de bienvenue et ouverture de la 131^e assemblée de la S.A.R.
2. Contrôle des pouvoirs
3. Désignation des scrutateurs
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 18 mars 2006
(voir journal S.A.R. d'août 2006, pages 13-14-15-16 et 17)
5. Rapport du président
6. Adoption des rapports publiés dans le journal
7. Finances
 - comptes 2006
 - rapport des vérificateurs
 - adoption des comptes
 - budget 2007
 - désignation des sections vérificatrices des comptes 2007
8. Concours des ruchers
 - concours 2006
 - remise de la médaille «Vermeil»
 - concours 2007
9. Révision du règlement du compte de publicité
10. Renouvellement des mandats au CC de MM. Erwin Noirat,
Eric Marchand et Mme Rose Aubry
11. Confirmation du lieu de l'assemblée 2008 et organisation 2009
12. Divers et imprévus
Présentation du programme du Liebefeld
La parole aux invités

11 h 30 Apéritif officiel

BILAN COMPARÉS AU

	31.12.2005	31.12.2006
ACTIF	Francs	Francs
Caisse	203.63	458.03
CCP	56'107.54	18'909.54
CCP Euro	2'645.13	2'786.98
BCF c/c 11.10.056965-06	55'609.47	137'264.42
BCF épargne 25 01 122.645-03	77'117.30	77'654.10
BCF épargne 20 50 242.710-06	60'694.95	60'838.35
Titres	380.00	360.00
BCF, Fonds Bertrand	15'897.40	15'849.05
Annonces à encaisser	1'087.20	3'402.50
Bibliothèque	1.00	1.00
Matériel, diplômes, insignes	5'362.50	7'092.00
Labels	100.00	0.00
Actifs transitoires	8'930.00	29'726.05
AFC, impôt anticipé à récupérer	1'236.10	515.87
Stock livres	3'860.00	1'710.00
Stock emballages	440.00	385.00
	-----	-----
Total de l'actif	289'672.22	356'952.89
	=====	=====
PASSIF		
Fonds de propagande	83'391.35	66'181.30
Fonds Aide à l'apiculture	22'480.70	19'593.10
Fonds Assurances RC, vols, déprédations	37'523.75	42'338.35
Fonds Bertrand - Réserve	15'943.05	15'894.70
Réserve Vulgarisation	11'000.00	13'600.00
Passifs transitoires	9'780.25	52'890.80
Fonds propres - Capital	109'553.12	146'454.64
	-----	-----
Total du passif	289'672.22	356'952.89
	=====	=====

COMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS

CHARGES

	Cpte No	du 01.01.2005 au 31.12.2005	du 01.01.2006 au 31.12.2006	Budget 2006	Budget 2007
		Francs	Francs	Francs	Francs
Assemblée des délégués, vétérans SAR	3100	8'613.55	8'525.70	12'500.00	11'000.00
Comité, président, secrétaire	3101	12'914.70	13'417.05	13'000.00	13'500.00
Gérance et loyer	3102	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Fournitures de bureau	3103	820.55	890.55	900.00	900.00
Ports	3104	367.00	554.25	500.00	550.00
Téléphones, fax administrateur	3105	335.00	335.00	400.00	400.00
Taxes CCP	3106	282.80	259.75	400.00	400.00
Taxes CCP Euro	3106.1	177.45	144.21	200.00	200.00
Impôts, frais de garde	3107	53.80	53.80	100.00	100.00
AVS, allocation familiales	3108	0.00	493.05	0.00	500.00
Stations d'observations, pesées	3109	530.00	630.00	1'000.00	1'000.00
Assurance RC	3110	2'999.95	2'946.85	3'000.00	3'000.00
Contrôle du miel, matériel, préposé SAR	3111	10'645.85	3'326.70	13'000.00	4'000.00
Contrôleurs du miel	3112	7'514.10	7'347.05	13'000.00	34'000.00
Frais de la bibliothèque	3113	0.00	0.00	500.00	1'000.00
Frais de journal	3114	80'675.35	81'929.80	85'000.00	83'000.00
Cotisations à charge	3115	7'007.50	6'780.00	7'000.00	6'900.00
Vulgarisation, conseillers moniteurs-éleveurs	3116	69'011.00	66'407.75	80'000.00	75'000.00
Vulgarisation, préposé SAR	3117	390.00	1'985.20	500.00	1'500.00
Concours des ruchers	3118	358.15	193.80	1'000.00	1'000.00
Publicité, matériel	3119	3'355.00	5'876.65	7'000.00	6'000.00
Promotion du miel	3119.1	0.00	17'323.60	25'000.00	18'000.00
Vols et déprédations	3120	5'931.80	3'904.75	6'000.00	5'000.00
Prestation de tiers	3121	958.00	895.00	1'000.00	1'000.00
Divers, jubilés, représentation	3123	732.00	5'062.00	2'500.00	2'000.00
Frais bancaires	3124	182.40	201.65	200.00	250.00
Frais de vente du livre	3125	247.00	265.00	300.00	300.00
Total des chages		217'102.95	232'749.16	277'000.00	273'500.00

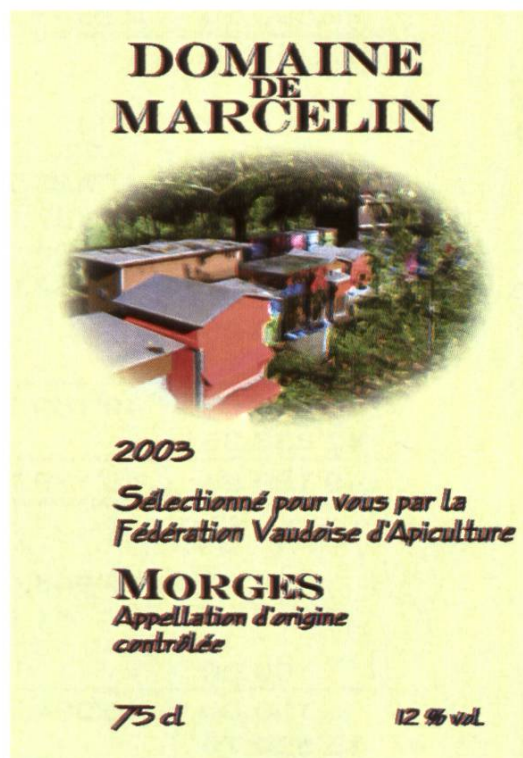
PRODUITS

Cotisations membres sections	3151	138'112.00	134'315.00	135'450.00	132'225.00
Abonnements membres individuels suisses	3152	3'800.00	3'560.00	3'600.00	3'500.00
Abonnements membres individuels étrangers	3153	630.07	452.75	400.00	400.00
Abonn. Membres étrangers (compte Euros)	3153.1	484.09	621.60	400.00	500.00
Annonces du journal	3154	16'603.00	20'705.05	15'500.00	18'000.00
Intérêts des fonds	3155	1'423.89	1'473.73	1'000.00	1'400.00
Vulgarisation	3156	69'047.90	67'126.00	70'000.00	70'000.00
Recettes contrôle du miel	3157	9'972.00	9'396.00	12'000.00	25'000.00
Recettes publicité, panneaux, sacs	3158	6'272.75	6'573.25	5'000.00	6'000.00
Recettes des labels	3159	6'952.20	5'801.50	5'500.00	5'000.00
Recettes des surprimés	3160	4'740.00	5'184.60	4'500.00	4'800.00
Recettes diverses	3161	1'561.62	1'467.70	1'000.00	1'000.00
Recettes vente du livre	3163	1'706.00	242.10	1'500.00	1'000.00
Total des produits		261'305.52	256'919.28	255'850.00	268'825.00
Bénéfice d'exploitation		44'202.57	24'170.12	-21'150.00	-4'675.00

PERTES ET PROFITS

	du 01.01.2006 au 31.12.2006	
	Francs	
	Charges	Produits
Bénéfice d'exploitation		24'170.12
<u>Attributions et prélèvements fonds</u>		
Assurances vols, déprédation	4'814.60	
Fonds propagande & publicité		17'210.05
Fonds Aide Apiculture		2'887.60
Fonds Bertrand		48.35
Réserve Vulgarisation	2'600.00	
	7'414.60	44'316.12
Bénéfice de l'exercice	36'901.52	
	-----	-----
	44'316.12	44'316.12
	=====	=====

Fédération Vaudoise des sociétés d'Apiculture



Souscription de vin du domaine de Marcelin, par carton de 6 bouteilles, avec étiquette FVA.

Blanc « Marcelin » Fr. 8.35 la bouteille (carton Fr. 50.-).

Rouge « Pinot Noir » Fr. 11.50 la bout. (carton Fr. 69.-).

Rosé « Œil de Perdrix », Fr. 10.- la bout. (carton Fr. 60.-).

Offre valable jusqu'au 15 avril 2007, vous adresser à

Bernard CHERPILLOD, Isabelle-de-Montolieu 193, 1010 Lausanne
Tél. 021 652 41 65
E-mail b.cherpillod@bluewin.ch

ATTRIBUTIONS – PRÉLÈVEMENTS AUX COMPTES – FONDS

Réserve Vulgarisation

Etat au 01.01.2006		11'000.00
Produits	Attribution 2006	2'600.00
Charges		0.00
		0.00
Solde au 31.12.2006		13'600.00
		13'600.00

Propagande

Etat au 01.01.2006		83'391.35
Produits	PP - Intérêts: 0.5%	416.95
	Publicité (3158)	6'573.25
Charges	Publicité, matériel (3119)	5'876.65
	Promotion du miel	17'323.60
	Frais administratifs (Forfait)	1'000.00
		24'200.25
Solde au 31.12.2006		90'381.55
		90'381.55

Aide à l'Apiculture

Etat au 01.01.2006		22'480.70
Produits	PP - Intérêts: 0.5%	112.40
Charges	Frais de la Bibliothèque (3113)	0.00
	L'Abeille en Fête - Martigny	3'000.00
		3'000.00
Solde au 31.12.2006		22'593.10
		22'593.10

Assurances RC, vols, déprédations (2023)

Etat au 01.01.2006		37'523.75
Produits	PP - Intérêts: 0.5%	187.60
	Membres des sections	6'294.00
	Surprimes (3160)	5'184.60
Charges	Assurances (3110)	2'946.85
	Vols et déprédations (3120)	3'904.75
		6'851.60
Solde au 31.12.2006		49'189.95
		49'189.95

Fonds Bertrand

Etat au 01.01.2006		15'943.05
Produits	Intérêts BCF	51.65
Prix décerné à M. Robert Steiger		100.00
		100.00
Solde au 31.12.2006		15'994.70
		15'994.70

Rapport de la Commission de vérification des comptes de la Société Romande d'Apiculture pour l'exercice 2006

En notre qualité d'organe de contrôle de la SAR, nous avons procédé au contrôle des comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Ce contrôle a été effectué au domicile de l'administrateur à Ursy.

Il ressort de notre contrôle que:

- La comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et statutaires. Selon les contrôles effectués par sondage, les écritures comptables et les transactions financières sont attestées par des pièces justificatives aussi bien en ce qui concerne les recettes que les dépenses.
- Les positions du bilan (actif et passif) au 31 décembre 2006 sont toutes justifiées et attestées par les pièces justificatives ou inventaires correspondants.
- Par conséquent, nous proposons à l'assemblée générale du 17 mars 2007 d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits qui présentent un bénéfice d'exploitation de Fr. 24 170.12 et un bénéfice de l'exercice, après prélèvements et attributions aux fonds, de Fr. 36 901.52 et de donner, avec remerciements, décharge au caissier et aux organes responsables de la SAR.

Ursy, le samedi 3 février 2007, pour les sections vérificatrices:

District du Lac Français

Erwin Führer

Entremont

Vincent Pellaud

Erguel-Prévôté

Patrick Zenger

A VENDRE

Nucléïs Bürki et DB avec
reine carniolienne de sélection
livrables dès le 15 avril

Erika ANGÉLOZ

Rte de Belfaux 8A

1720 Corminboeuf, 026 534 40 35

A VENDRE

Dès la fin avril – début mai
Nucléïs DB, 4 cadres race
carniolienne très douce
sélectionnée à fort rendement

Prix: Fr 170.- avec reine

Robert PRAZ

Route du Sanetsch 54, 1950 Sion

Tél. 027 322 48 19

A VENDRE

pour raison d'âge

Ruches peuplées,
système Schneider

Colonies système Suisse

**Téléphonez de préférence
le soir tél. 078 609 77 38**

A VENDRE

pour raison de santé

1 Roulotte à 2 essieux, 3
compartiments avec 11 ruches Bürki
peuplées. **Très bon état.**

Idéal pour débutant, prix à discuter

Gérard MARGUERON

Guillaume-Triponez 42,

2336 Les Bois, Tél. 032 935 15 31

Rapport 2006 – Vulgarisation et Elevage

Mesdames, Messieurs,

2006 fut l'année de mon élection au comité SAR. Etant absent de Porrentruy ce jour-là, je saisis l'occasion de mon 1^{er} rapport pour remercier toutes celles et tous ceux qui m'ont accordé leur confiance à cette occasion.

Mes remerciements s'adressent également à mes collègues du comité SAR, aux responsables des Groupements cantonaux des conseillers apicoles et des moniteurs éleveurs pour l'accueil chaleureux qu'ils m'ont réservé dès nos premières rencontres.

L'attitude positive et constructive de chacun est le gage d'une collaboration que j'espère fructueuse pour l'avenir de la formation apicole SAR ainsi que pour l'avenir de l'élevage SAR.

La formation des apiculteurs et des futurs apiculteurs (cours pour débutants) représente bien évidemment une des tâches essentielles de la SAR. Il est réjouissant de constater, année après année, que, dans quasiment toutes les Fédérations, des cours pour débutants sont mis sur pied. Beaucoup de ces «élèves» deviennent ou deviendront de nouveaux apiculteurs. L'aide apportée aux apiculteurs qui désirent faire appel aux conseillers apicoles est également importante: elle permet à certains d'être confortés dans leur pratique, de découvrir de nouvelles manières de procéder, de se sentir soutenus dans leur activité.

Merci aux conseillers apicoles pour leur activité en 2006, merci de garder votre motivation intacte pour l'avenir.

Au niveau de l'élevage, soit la Commission d'Elevage SAR, soit le Comité SAR, ont chacun réaffirmé les choix entérinés à l'époque: la SAR concentrera son énergie à l'élevage d'une seule abeille: la Carnica ou Carniolienne. Chacun a pu prendre connaissance dans la RSA de janvier-février 2007 (Eclairage sur l'élevage SAR, par le Dr Charles Maquelin, chef technique, p.35 à 37) des motifs qui ont présidé au choix de la Commission d'Elevage à l'époque du début de la sélection. Chacun a aussi pu constater, tout au long de ces multiples années d'élevage, l'élévation du niveau de qualité du rucher romand dans son ensemble, grâce à la sélection mise sur pied par la SAR. Chacun, surtout, ne désire pas faire un, voire plusieurs pas en arrière et revenir à la situation qui prévalait avant la mise sur pied de la sélection. Vos organes dirigeants SAR ont donc tiré les conclusions logiques qui s'imposent et continueront, à l'avenir, à développer et améliorer au mieux le patrimoine que nous ont légué nos prédécesseurs.

Merci à tous les apiculteurs de prendre conscience que leur fidélité à l'élevage SAR est garante de la qualité des abeilles de tous, merci aux moniteurs éleveurs SAR pour leur travail sérieux, de grande qualité, souvent reconnu à l'étranger, qui a permis à l'apiculture de Romandie de sortir de l'état dans lequel elle se trouvait au début des années 60 pour atteindre le haut niveau auquel elle se trouve aujourd'hui.

J'adresse toutes mes félicitations à M. Eric Marchand, nommé président de la Commission d'Elevage SAR. Il a repris le flambeau transmis par M. Jean-Marie Crausaz, qui, après de nombreuses années à la tête de la CE-SAR, a pris une retraite bien méritée. Qu'il reçoive ici, pour son travail efficace en faveur

de la sélection et de l'élevage, la reconnaissance du monde de l'élevage de la SAR.

M. William Schneeberger, responsable du dicastère Vulgarisation et Elevage au sein du comité SAR de 1999 à 2006 a également passé le relais à son successeur. Je tiens à le remercier vivement, ainsi que son épouse, pour la disponibilité, la compréhension et la patience dont il a fait preuve à mon égard: son aide m'a grandement facilité la tâche dans mes nouvelles fonctions. Merci beaucoup William, tu as œuvré sans compter ton temps en faveur des apiculteurs; nous te souhaitons encore beaucoup de plaisir et de satisfaction au contact de tes abeilles!

Mes remerciements s'adressent aussi à l'Office fédéral de l'agriculture et aux Départements cantonaux concernés qui nous ont permis de mener à bien nos activités de formation et d'élevage en 2006. Le montant de Frs 84'851.— a ainsi permis d'atteindre les objectifs de formation et d'élevage pour 2006.

A titre d'exemple, plus de 6'300 ruchettes ont transité dans les stations de fécondation SAR durant l'année passée! Chaque apiculteur est vivement invité à profiter de l'une de ces stations de fécondation reconnues par la SAR afin d'améliorer la qualité de ses abeilles. Les souches à mâles étant différentes d'une station à l'autre, chacun a la possibilité de choisir le lieu de fécondation qui convient le mieux aux reines qu'il désire faire féconder. Les responsables des stations de fécondation – particulièrement ceux de l'Hongrin en 2006 – accomplissent un travail remarquable et considérable: qu'ils en soient également chaleureusement remerciés!

Formation de nouveaux conseillers apicoles et moniteurs éleveurs 2008/2009

En automne 2008 débutera une nouvelle formation de conseillers et moniteurs. Les responsables des Groupements cantonaux en ont déjà été informés. Une telle formation est organisée par la SAR en principe chaque 5 ans. Les sections et les Fédérations voudront bien faire l'inventaire de leurs besoins et me transmettre, au plus tard en novembre 2007 et par l'intermédiaire des présidents des Fédérations, les candidatures annoncées pour ce cours. Merci.

Je vous souhaite une excellente année apicole 2007!

**Le responsable de la vulgarisation et de l'élevage SAR
*François Juillard***

Rapport du préposé aux assurances pour l'année 2006

Assurance contre le vol et les déprédations

Avec un **montant de sinistres s'élevant à frs. 2215.- pour 6 sinistres**, l'année 2006 s'avère une année coûteuse pour la caisse d'assurances.

On observe, malheureusement, que les auteurs de vol sont presque toujours des apiculteurs... Sinon, comment expliquer le vol de reines dans un rucher école (!) ou l'enlèvement de 8 cadres de corps dans des ruches habitées. Ce constat me désespère, surtout lorsque je songe à l'exemple de solidarité parfaite illustré par nos protégées. En a-t-il toujours été de même?



Un bien triste tableau!

Un seul cas non couvert a été déclaré. Il s'agit une fois de plus d'un dommage causé par du gibier, cause non couverte par notre caisse qui ne prend en considération que les dommages causés par des tierces personnes (cf. dispositions générales du règlement). Aujourd'hui se

pose la question de savoir si la majorité des sections souhaitent que ce genre de sinistre soit couvert, ce qui supposerait une augmentation sensible de la prime d'assurance. Dans un premier temps, les fédérations n'ont pas souhaité entrer en matière.

Assurance en responsabilité civile

Dans ce domaine, un seul cas a été annoncé à la suite de la vente d'un rucher; s'agissant d'un pur préjudice de fortune (l'objet du contrat), la couverture n'est pas donnée, selon une disposition commune à toutes les sociétés d'assurances.

Un arrangement amiable a heureusement été trouvé par les parties qui se sont montrées d'une correction parfaite, en faisant preuve ici d'une compréhension réciproque rare et qui mérite d'être relevée.

Nous rappellerons que les litiges résultant de la seule vente de matériel apicole ne sont pris en considération que par les sociétés de protection juridique.

Sous-assurance

Il semble que ce problème (***obligation de payer une surprime de fr. 4.- par tranche de 20 ruches pour tout apiculteur possédant plus de 10 ruches***) soit maintenant bien compris de chacun.

Je remercie les caissiers des sections qui ont œuvré à la compréhension de ce problème puisque, cette année, aucune indemnité n'a été réduite pour cause de sous-assurance.

**Le responsable du dicastère
Assurance et coordination Entraide
Eric Marchand**

Contrôle du miel

Récapitulation: sections / fédérations, exercice 2006

Sections/Fédérations	Nombre Echant.	Montant contrôles	Kg contrôlés	Labels délivrés	Montant publicité	Montant facturé
1. Les Alpes	12	144.00	3440	2408	103.20	488.00
2. Avenches	11	132.00	2280	350	68.40	235.40
3. Bière	13	156.00	2465	110	73.95	240.95
4. Chamossaire	8	96.00	2050	500	61.50	207.50
5. Cossonay	99	1188.00	40640	50	1219.20	2412.20
6. Côte Vaudoise	12	144.00	1840	0	55.20	199.20
7. Gros-de-Vaud	40	480.00	4287	80	128.60	616.60
8. Haute Broye	2	24.00	90	0	2.70	26.70
9. Jorat	11	132.00	1520	300	45.60	207.60
10. Lausanne	9	108.00	2900	0	87.00	195.00
11. Lucens	8	96.00	1770	50	53.10	154.10
12. La Menthue	6	72.00	1750	0	52.50	124.50
13. Morges	24	288.00	3525	320	105.75	425.75
14. Moudon	18	216.00	1456	632	43.70	322.90
15. Nord Vaudois	20	240.00	4615	100	138.45	388.45
16. Nyon	30	360.00	3580	910	107.40	558.40
17. Orbe	14	168.00	2990	1080	89.70	365.70
18. Payerne	13	156.00	2240	0	67.20	223.20
19. Pays-d'Enhaut	18	216.00	4990	0	149.70	365.70
Fédération Vaudoise	368	4416.00	88428	6890	2652.85	7757.85
21. La Béroche	0	0.00	0	0	0.00	0.00
22. La Côte NE	4	48.00	415	400	12.45	100.45
23. La Chaux-de-Fonds	14	168.00	980	1391	29.40	336.50
24. Montagnes NE	6	72.00	500	1000	15.00	187.00
25. Val-de-Ruz	23	276.00	2110	1875	63.30	526.80
26. Val-de-Travers	0	0.00	0	0	0	0.00
Fédération Neuchâteloise	47	564.00	4005	4666	120.15	1150.75
27. Genève	59	708.00	17909	15136	537.25	2758.85
Fédération Genevoise	59	708.00	17909	15136	537.25	2758.85
28. Sierre	5	60.00	1600	0	48.00	108.00
29. Sion	6	72.00	2040	0	61.20	133.20
30. Hérens	4	48.00	745	0	22.35	70.35
31. Conthey	10	120.00	2050	96	61.50	191.10
32. Martigny	24	288.00	6750	800	202.50	570.50
33. Entremont	13	156.00	2700	0	81.00	237.00
34. St-Maurice	11	132.00	4800	512	144.00	327.20
35. Monthey	11	132.00	3240	640	97.20	293.20
Fédération Valaisanne	84	1008.00	23925	2048	717.75	1930.55
36. Broye	59	708.00	14045	8490	421.35	1978.35
37. Glâne	25	300.00	3430	2978	102.90	700.70

38. Lac Français	11	132.00	1230	2140	36.90	382.90
39. La Gruyère	11	132.00	1445	1330	43.35	308.35
40. La Veveyse	7	84.00	2175	1050	65.25	254.25
41. LAbeille Fribourgeoise	27	324.00	3655	5075	109.65	941.15
42. Marly	18	216.00	3360	3550	100.80	671.80
Fédération Fribourgeoise	158	1896.00	29340	24613	880.20	5237.50
43. Ajoie/Clos-du-Doubs	34	408.00	6525	1100	195.75	713.75
44. Franches Montagnes	0	0.00	0	0	0.00	0.00
45. Delémont & environs	31	372.00	6613	2962	198.30	866.50
Fédération Jurasienne	65	780.00	13138	4062	394.05	1580.25
46. Erguel-Prévoté	1	12.00	100	200	3.00	35.00
47. Pied-du-Chasseral	0	0.00	0	0	0.00	0.00
Fédération Jura-Bernois	1	12.00	100	200	3.00	35.00
Total général SAR	782	9384.00	176845	57615	5305.25	20149.65

Rapport d'activité du Contrôle du miel 2006

Suite à un hiver long et froid et à un printemps tardif, plusieurs colonies sont mortes et à certains endroits des ruchers ont presque été anéantis mais malgré cela, la récolte de miel a été bonne, voire très bonne. Avec moins de ruches, il y a eu quand même un bon résultat grâce à une belle miellée de forêt.

Je remercie les responsables cantonaux et les contrôleurs de section pour leur tâche qu'ils ont assurée au mieux. Merci aussi pour votre dévouement.

Le nouveau règlement du miel est prêt à l'emploi et nous espérons qu'il sera bien accueilli par chacun de vous afin de pouvoir mieux vendre notre miel et donner une meilleure image envers les consommateurs(-trices).

J'encourage toutes et tous à adhérer à ce nouveau contrôle du miel qui vous apportera beaucoup de satisfaction.

Le préposé au contrôle du miel SAR: Ulrich Zaugg

Bibliothèque SAR

Au 31 décembre 2006, la Médiathèque du Valais, dépositaire de la bibliothèque de la SAR, possède 1539 livres et 51 titres de revues dans sa base de données.

En 2006, la Médiathèque du Valais a répondu à 30 demandes de prêt; ce chiffre était de 52 en 2005, de 42 en 2004 et de 75 en 2003.

Comme la Médiathèque de Sion dispose de deux bibliothèques de prêts, elle a décidé de concevoir un nouveau système de gestion informatique pour améliorer les statistiques concernant la SAR; ce système est en cours d'élaboration et des données statistiques plus précises seront à disposition pour la fin 2007.

Les tarifs pour les prêts interbibliothèques sont les suivants:

- dans le cadre de RERO, les frais de traitement sont de 3 Frs.
- provenant d'un autre réseau ou d'une autre bibliothèque suisse, les frais varient de 3 à 10 Frs., selon le tarif de la bibliothèque prêteuse
- provenant de bibliothèques étrangères, les coûts effectifs sont facturés.

Le responsable de la bibliothèque SAR: Pierre Cleusix

Contrôle du miel

	Quantité	Coût		Apiculteurs	
		P.U.	Francs	P.U.	Francs
Contrôleur miel SAR					
Base	1	1'500.00	1'500.00		
Contrôleur fédération					
Base	7	200.00	1'400.00		
Sections (max. 46)	46	30.00	1'380.00		
Echantillon/annonce	1'000	1.00	1'000.00		
Contrôleur de section					
Base	46	50.00	2'300.00		
Contrôle exploitation	250	60.00	15'000.00	40.00	10'000.00
Echantillon/annonce	1'000	2.00	2'000.00	3.00	3'000.00
Kg miel	200'000	0.02	4'000.00	0.07	14'000.00
Contrôle échantillons	75	80.00	6'000.00		
Labels	60'000	0.02	900.00	0.10	6'000.00
Imprimés	1	500.00	500.00		
			35'980.00		33'000.00
Par kg			0.1799		0.1650

Frais fixes (sans contrôle exploitation)	13'080.00
Produit des labels	5'100.00
Marge sur coût variables	0.05
Kg à contrôler au point mort	159'600

Exemples de coût pour un apiculteur, AVEC le label, sur 4 ans pour 100 kg, 500 kg, 1000kg

	Quantité	Coût	
		P.U.	Francs
Contrôle exploitation	0.25	40.00	10.00
Echantillon/annonce	1	3.00	3.00
Kg miel	100	0.07	7.00
Label	100	0.10	10.00
Coût total du contrôle			30.00
Coût par kg contrôlé			0.3000
Publicité			0.0300
Coût total par kg contrôlé			0.3300

	Quantité	Coût		Quantité	P.U.	Francs
		P.U.	Francs			
Contrôle exploitation	0.25	40.00	10.00	0.25	40.00	10.00
Echantillon/annonce	1	3.00	3.00	2	3.00	6.00
Kg miel	500	0.07	35.00	500	0.07	35.00
Label	500	0.10	50.00	500	0.10	50.00
Coût total du contrôle			98.00	101.00		
Coût par kg contrôlé			0.1960	0.2020		
Publicité			0.0300	0.0300		
Coût total par kg contrôlé			0.2260	0.2320		

	Quantité	Coût		Quantité	P.U.	Francs
		P.U.	Francs			
Contrôle exploitation	0.25	40.00	10.00	0.25	40.00	10.00
Echantillon/annonce	1	3.00	3.00	2	3.00	6.00
Kg miel	1'000	0.07	70.00	1'000	0.07	70.00
Label	1'000	0.10	100.00	1'000	0.10	100.00
Coût total du contrôle			183.00	186.00		
Coût par kg contrôlé			0.1830	0.1860		
Publicité			0.0300	0.0300		
Coût total par kg contrôlé			0.2130	0.2160		

Exemples de coût pour un apiculteur, SANS le label, sur 4 ans pour 100 kg, 500 kg, 1000kg

	Quantité	Coût	
		P.U.	Francs
Contrôle exploitation	0.25	40.00	10.00
Echantillon/annonce	1	3.00	3.00
Kg miel	100	0.07	7.00
Label	0	0.10	-
Coût total du contrôle			20.00
Coût par kg contrôlé			0.2000
Publicité			0.0300
Coût total par kg contrôlé			0.2300

	Quantité	Coût		Quantité	P.U.	Coût	
		P.U.	Francs			P.U.	Francs
Contrôle exploitation	0.25	40.00	10.00	0.25	40.00	10.00	
Echantillon/annonce	1	3.00	3.00	2	3.00	6.00	
Kg miel	500	0.07	35.00	500	0.07	35.00	
Label	0	0.10	-	0	0.10	-	
Coût total du contrôle			48.00				51.00
Coût par kg contrôlé			0.0960				0.1020
Publicité			0.0300				0.0300
Coût total par kg contrôlé			0.1260				0.1320

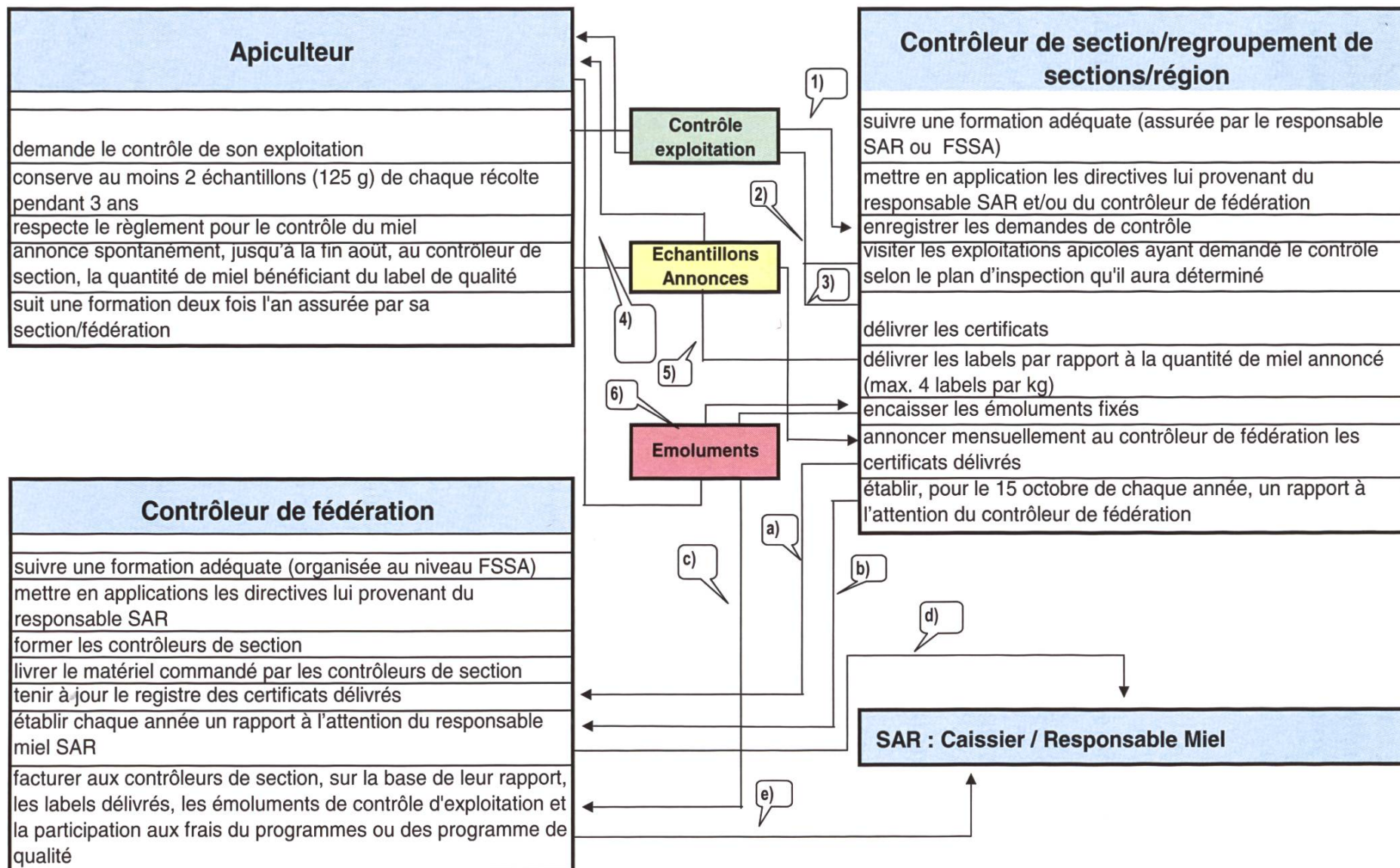
	Quantité	Coût		Quantité	P.U.	Coût	
		P.U.	Francs			P.U.	Francs
Contrôle exploitation	0.25	40.00	10.00	0.25	40.00	10.00	
Echantillon/annonce	1	3.00	3.00	2	3.00	6.00	
Kg miel	1'000	0.07	70.00	1'000	0.07	70.00	
Label	0	0.10	-	0	0.10	-	
Coût total du contrôle			83.00				86.00
Coût par kg contrôlé			0.0830				0.0860
Publicité			0.0300				0.0300
Coût total par kg contrôlé			0.1130				0.1160

Contrôle du miel

Coût pour un apiculteur sur 4 ans

	1	2	2	1	2	2	1	2	2
Nombre d'annonces annuel	100	100	100	500	500	500	1000	1000	1000
kg récoltés annoncés	100	100	100	500	500	500	1000	1000	1000
labels	100	100	50	500	500	250	1000	1000	500
1ère année									
Contrôle exploitation	40.00	40.00	40.00	40.00	40.00	40.00	40.00	40.00	40.00
Annonces au contrôleur	3.00	6.00	6.00	3.00	6.00	6.00	3.00	6.00	6.00
kg récoltés annoncés	7.00	7.00	7.00	35.00	35.00	35.00	70.00	70.00	70.00
labels	10.00	10.00	5.00	50.00	50.00	25.00	100.00	100.00	50.00
publicité	3.00	3.00	3.00	15.00	15.00	15.00	30.00	30.00	30.00
Total	63.00	66.00	61.00	143.00	146.00	121.00	243.00	246.00	196.00
2e année									
Contrôle exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annonces au contrôleur	3.00	6.00	6.00	3.00	6.00	6.00	3.00	6.00	6.00
kg récoltés annoncés	7.00	7.00	7.00	35.00	35.00	35.00	70.00	70.00	70.00
labels	10.00	10.00	5.00	50.00	50.00	25.00	100.00	100.00	50.00
publicité	3.00	3.00	3.00	15.00	15.00	15.00	30.00	30.00	30.00
Total	23.00	26.00	21.00	103.00	106.00	81.00	203.00	206.00	156.00
3e année									
Contrôle exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annonces au contrôleur	3.00	6.00	6.00	3.00	6.00	6.00	3.00	6.00	6.00
kg récoltés annoncés	7.00	7.00	7.00	35.00	35.00	35.00	70.00	70.00	70.00
labels	10.00	10.00	5.00	50.00	50.00	25.00	100.00	100.00	50.00
publicité	3.00	3.00	3.00	15.00	15.00	15.00	30.00	30.00	30.00
Total	23.00	26.00	21.00	103.00	106.00	81.00	203.00	206.00	156.00
4e année									
Contrôle exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annonces au contrôleur	3.00	6.00	6.00	3.00	6.00	6.00	3.00	6.00	6.00
kg récoltés annoncés	7.00	7.00	7.00	35.00	35.00	35.00	70.00	70.00	70.00
labels	10.00	10.00	5.00	50.00	50.00	25.00	100.00	100.00	50.00
publicité	3.00	3.00	3.00	15.00	15.00	15.00	30.00	30.00	30.00
Total	23.00	26.00	21.00	103.00	106.00	81.00	203.00	206.00	156.00
Cumul	132.00	144.00	124.00	452.00	464.00	364.00	852.00	864.00	664.00
Coût moyen annuel	33.00	36.00	31.00	113.00	116.00	91.00	213.00	216.00	166.00
Coût moyen par kg produit	0.33	0.36	0.31	0.23	0.23	0.18	0.21	0.22	0.17

Contrôle du miel



Dans le but de mettre ce règlement en conformité avec le règlement sur le contrôle du miel, le comité central a apporté quelques modifications mineures. Vous trouverez ci-dessous la nouvelle version.

Pour contact: Ph. Treyvaux

Règlement du compte de publicité

Référence

Art.1

Le présent règlement se réfère à l'article 5 b des statuts SAR du 18 mars 2006

Buts et objectifs

Art. 2

Les avoirs en compte de publicité doivent servir à promouvoir le miel suisse contrôlé SAR.

Alimentation

Art. 3

Le compte de publicité sera alimenté par:

- a) la taxe de publicité prélevée au kilo de miel contrôlé; le montant de cette taxe sera fixé par l'assemblée des délégués en fonction des besoins;
- b) les recettes de la vente de matériel publicitaire;
- c) des versements décidés par l'assemblée des délégués;
- d) des versements divers, des dons, etc.

Utilisation

Art. 4

Le compte de publicité sera utilisé pour:

- a) le financement d'actions publicitaires pour la promotion du miel;
- b) l'achat de matériel publicitaire;

Art. 5

La gestion du compte de publicité entre dans les attributions du comité central.

Art. 6

Un rapport d'activité sera publié chaque année dans la revue.

Art. 7

Le comité central SAR est compétent pour juger des situations non prévues par le présent règlement.

Dispositions finales

Art. 8

Le présent règlement adopté par l'assemblée des délégués SAR du 17 mars 2007 à Neuchâtel abroge toute disposition antérieure et entre en vigueur immédiatement.

Société romande d'apiculture

Le président
Willy Debély

Le secrétaire
Pierre Cleusix

Séance du comité SAR du 23 janvier 2007

Informations brèves

Il ressort de la discussion avec les présidents des fédérations du 25 novembre 06 que le règlement du concours des ruchers n'est plus adapté sur un certain nombre de points comme, par exemple, un nombre minimum de participants ou un minimum de points pour obtenir la médaille vermeil. Votre comité a décidé la création d'un groupe de travail chargé de faire des propositions de modifications. Il sera composé d'E. Noirat, E. Marchand et W. Schneeberger et pourra avoir recours à des aides extérieures. Il soumettra ses propositions au comité SAR d'ici la fin de l'été 07.

Le comité a également décidé que le prochain cours de formation pour les conseillers apicoles et les moniteurs éleveurs aura lieu entre l'automne 08 et le printemps 09.

Le président a reçu un courrier de l'Office vétérinaire fédéral modifiant l'ordonnance sur les épizooties; toute infestation d'aethina tumida ou de tropilaelaps doit être annoncée (lettre in extenso dans ce journal).

Les stations de fécondation ont reçu environ 6300 ruchettes en 2006.

Le comité

A VENDRE

Colonies DB

prêtes pour la récolte

Heinz SUTER, Le Petit Croset

1180 Bugnau s/ Rolle

Tél. 021 825 43 21

Mobile 077 412 85 09

hsuter@postmail.ch

A VENDRE

pour cause de cessation d'activité

Pavillon DB en parfait état pour 7 colonies

voir 14 (sur 2 étages)

actuellement sans abeilles

3,1 m x 2,6 m, couverture tuiles, démontable

en 5 panneaux + toit, construction 1982,

prix à discuter

Francis COTTET, Route des Biolles 1

1615 Bossonnens, Tél: 021 947 42 40

A VENDRE

pour raison de santé

Ruches DB habitées

evt. emplacement à Clarmont

+ matériel apicole

BLOTIN Nelly, Venoge 4

1028 Préverenges

Tél. 021 802 18 31

A VENDRE

RUCHER BÜRKI

monté sur char, capacité de

37 colonies dont 8 habitées,

y compris tout le matériel

d'exploitation,

prix à discuter Tél: 024 445 27 28